

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Séance du Conseil Municipal du
26 novembre 2010**

S O M M A I R E

1 – L'environnement économique et social

**2 – Le contexte local : les impacts pluri-annuels
des grands projets sur le budget 2011**

**3 – Le cadre budgétaire pour 2011 : le niveau
attendu des recettes de fonctionnement**

A N N E X E S

Annexe 1 – L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Annexe 2 – Les taux de fiscalité locale

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour vocation de situer le contexte dans lequel va s'inscrire le Budget Primitif de la commune.

Il s'agit alors de présenter l'ensemble des situations et décisions, émanant ou pas de la collectivité, qui auront une influence certaine sur l'élaboration de son budget primitif.

L'environnement économique et social, qui conditionne la loi de programmation des Finances Publiques et la loi de Finances, conditionne de ce fait l'élaboration du budget de la commune.

De la même façon, les choix faits par la commune, notamment en matière d'investissement pluri-annuel, impactent de façon significative la construction du budget de la commune.

Enfin, le niveau attendu des recettes doit être connu avant de procéder aux choix budgétaires.

1 – L'environnement économique et social

La construction du projet de loi de programmation des Finances Publiques et du projet de loi de Finances pour 2011 repose principalement sur les tendances géopolitiques mondiales et les perspectives économiques de l'espace européen.

1 – 1- L'environnement international et national

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB atteindrait 2,6 % en 2010. En 2011, les prévisions du Rapport Economique, Social et Financier font état d'un ralentissement de la croissance américaine, qui s'établirait à 1,7 %.

L'activité de la zone euro a connu une accélération au 1^{er} semestre 2010 (+ 0,8 %), ce qui lui permettrait d'afficher une croissance de 1,4 % sur l'année. Cependant, avec une croissance estimée à 1,6 % en 2011 par le Rapport Economique, Social et Financier, elle ne retrouverait pas son rythme d'avant crise (+ 2,3 % en moyenne annuelle entre 1997 et 2007).

En France, la croissance atteindrait + 1,5 % sur l'année 2010, selon le consensus des économistes, après – 2,6 % en 2009.

Pour 2011, le consensus table sur une croissance de 1,6 %.

Les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010. En 2011, la hausse s'établirait à 1,5 %.

Après 2 années de recul, (- 0,8 % en 2009 et - 1,6 % en 2010), l'investissement productif devrait repartir en 2011 (+ 2,8 %) en lien avec la reprise économique et l'amélioration de la situation financière des entreprises.

1- 2 Le projet de loi de programmation des Finances Publiques 2011-2014 et le projet de Loi de Finances 2011

La loi de Finances 2011 répond à l'objectif que se fixe le gouvernement de ramener le déficit public à 6 points de PIB en 2011, et à atteindre 3 % du PIB en 2013 et 2 % en 2014.

Le retour à l'équilibre des finances publiques repose principalement sur la maîtrise des dépenses publiques ; l'objectif retenu dans la loi de programmation limite la croissance annuelle de la dépense publique à 0,8 % en volume entre 2011 et 2014, hors effets liés à l'extinction du plan de relance.

La dépense publique a augmenté de 3,7 % en volume en 2009, en raison notamment des dépenses engagées dans le cadre du plan de relance ; en 2010, elle croît à un rythme plus modéré (+ 1,8 %).

S'agissant du secteur public local, la programmation est construite sur une hypothèse d'évolution modérée des dépenses locales, de 0,6 % par an en moyenne.

Dans ce contexte, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stabilisés en valeur. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013).

Les deux principales « dotations » de l'Etat aux communes sont la Dotation Globale de Fonctionnement et les compensations des exonérations fiscales fixées par l'Etat.

- l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

L'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation de l'enveloppe normée, se fait normalement sur l'inflation prévisionnelle. Néanmoins, compte tenu de l'objectif d'évolution « zéro valeur » fixé pour l'enveloppe des concours financiers de l'Etat, le maintien de cette indexation n'est pas possible sans faire porter un effort trop important sur les autres composantes de l'enveloppe (notamment sur les compensations d'exonérations fiscales).

Le Projet de Loi de Finance fixe le montant de la DGF à 41,3 milliards d'euros à champ constant, soit une hausse de 0,2 % (+ 86 millions d'euros).

- l'évolution des compensations d'exonérations fiscales

La compensation des exonérations de fiscalité directe locale s'effectue au moyen d'un prélèvement sur recettes. Une partie de ces compensations d'exonération sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers et supporte de ce fait une minoration.

En 2011, les allocations compensatrices sont modifiées du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle et des transferts de fiscalité qui en découlent.

Le montant des allocations compensatrices au titre des exonérations de Taxe Professionnelle est diminué, du simple fait de la suppression de la TP assise sur les équipements et biens mobiliers. Seuls demeurent les dispositifs relatifs à la fiscalité assise sur les valeurs locatives foncières.

Une fois l'impact de la réforme de la Taxe Professionnelle pris en compte, il est appliqué un taux de minoration de 11,22 % à la partie des compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, afin de respecter la norme d'évolution « zéro valeur » des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

En revanche, dans le Projet de Loi de Finances, le soutien à l'investissement local est maintenu.

En effet, le montant des subventions accordées par l'Etat aux collectivités locales passe de 1,8 milliards d'euros en 2010 à 2,1 milliards d'euros.

2 – Le contexte local : les impacts pluri-annuels des grands projets sur le budget 2011

La Ville d'Antibes a fait le choix de s'engager dans un programme ambitieux de grands projets structurants pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Ces projets sont aujourd'hui finalisés et leurs financements sont obtenus en partie par des cessions de terrains, mais aussi par des subventions d'équipements de nos partenaires institutionnels ou bien encore par des financements croisés avec nos partenaires privés.

La plupart de ces projets seront en cours d'exécution en 2011 et auront un impact budgétaire sur les prochaines années tant au niveau des recettes que des dépenses.

Il convient d'ores et déjà de provisionner, lors de la procédure d'élaboration du budget primitif 2011, les principaux impacts connus de ces projets structurants :

- en dépenses :
 - o la participation à l'hôpital pour l'EHPAD de la Fontonne

- la participation de la ville à la CASA pour la construction de la salle de spectacles Avenue J. Grec
- en dépenses et en recettes :
 - la salle omnisports
- en recettes :
 - le parking du Pré aux Pêcheurs pour lequel la ville encaissera 1M€ dès 2011 correspondant à la première partie de la redevance capitalisée prévue dans la DSP (2,5 M€ au total)
 - le palais des congrès : l'investisseur versera également en 2011 à la ville un montant de 1M€ en deux parties, la première concernant le transfert de la toile sur le site du Fort carré et la seconde pour la mise à disposition du terrain

Au-delà de ces équipements structurants, la ville continuera également d'investir en 2011 dans d'autres projets nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

En cumul, l'année 2011 représentera ainsi une année exceptionnelle en niveau d'investissement pour la ville d'Antibes, contribuant ainsi à l'accompagnement de l'activité économique qui reste fragilisée mêmes si les perspectives

annoncées font part d'une tendance à l'amélioration de la situation.

3 – Le cadre budgétaire pour 2011 : le niveau attendu des recettes de fonctionnement

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, il est indispensable d'estimer de façon réaliste les recettes attendues pour inscrire ensuite les dépenses correspondantes intégrant les obligations et les engagements de la ville.

Globalement, le montant de recettes sur lequel pourra être élaboré le Budget Primitif 2011, est relativement stable par rapport à celui de 2010.

Notre attention doit cependant se porter sur les recettes soumises à des fluctuations importantes ou dont les variations ont des conséquences sur l'équilibre général du budget.

A ce titre, il convient d'apporter des éclairages sur l'évolution du produit fiscal, de la Dotation Globale de Fonctionnement (impactée par la Loi de Finances), de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et du prélèvement sur le produit des jeux

des casinos (dont vous trouverez les évolutions rétrospectives en annexe).

- le produit fiscal

C'est la recette la plus importante du budget.

Au sens strict, hors compensations de l'Etat, il a atteint en 2010 54,3 M€.

Le montant du produit 2011 est estimé sur la base d'une augmentation des bases de 2,5 %, soit un gain de 1,4 M€ par rapport au produit notifié en 2010.

- La Dotation Globale de fonctionnement

Le Projet de Loi de Finances 2011 prévoit une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement d'environ 0,2 %, soit une stabilité relative, compte tenu des modes de calcul.

Dans le budget communal, cette dotation se situe aux environs de 16 M€.

- La taxe additionnelle aux droits de mutations

Après avoir connu une forte progression entre 2002 et 2008, passant progressivement de 5,9 M€ en 2002 à 10,5 M€ en 2007, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations

a subi une décroissance régulière jusqu'en 2009, descendant à 7,2 M€ en 2009.

Néanmoins, on constate d'une part une reprise des encaissements en 2010, puisque le produit encaissé sur le premier semestre est supérieur de 20 % au produit encaissé sur le premier semestre 2009, et d'autre part que le niveau le plus bas, atteint en 2009, est largement supérieur aux niveaux constatés jusqu'en 2002.

- le produit des jeux des casinos

Après s'être stabilisé à 7 M€ entre 2000 et 2007, le produit des jeux des casinos a fortement chuté à partir de 2008 pour se limiter à 5,8 M€ en 2008 et 4,9 M€ en 2009.

La tendance en 2010 est la poursuite de la décrue, puisque sur le 1^{er} semestre, les montants encaissés sont inférieurs de 19 % aux montants encaissés sur le 1^{er} semestre 2009.

Face à cette situation de stabilité globale des recettes actuelles, il nous faudra envisager d'augmenter le niveau de ces recettes par de nouvelles recettes, un contrôle renforcé des recettes existantes ou encore la revalorisation tarifaire de certaines d'entre elles.

C'est dans ce cadre, contexte, engagements pluri-annuels et niveau de recettes attendu, que devront s'inscrire les choix de la commune pour le budget 2011.

Je vous en présenterai en séance les grandes orientations.

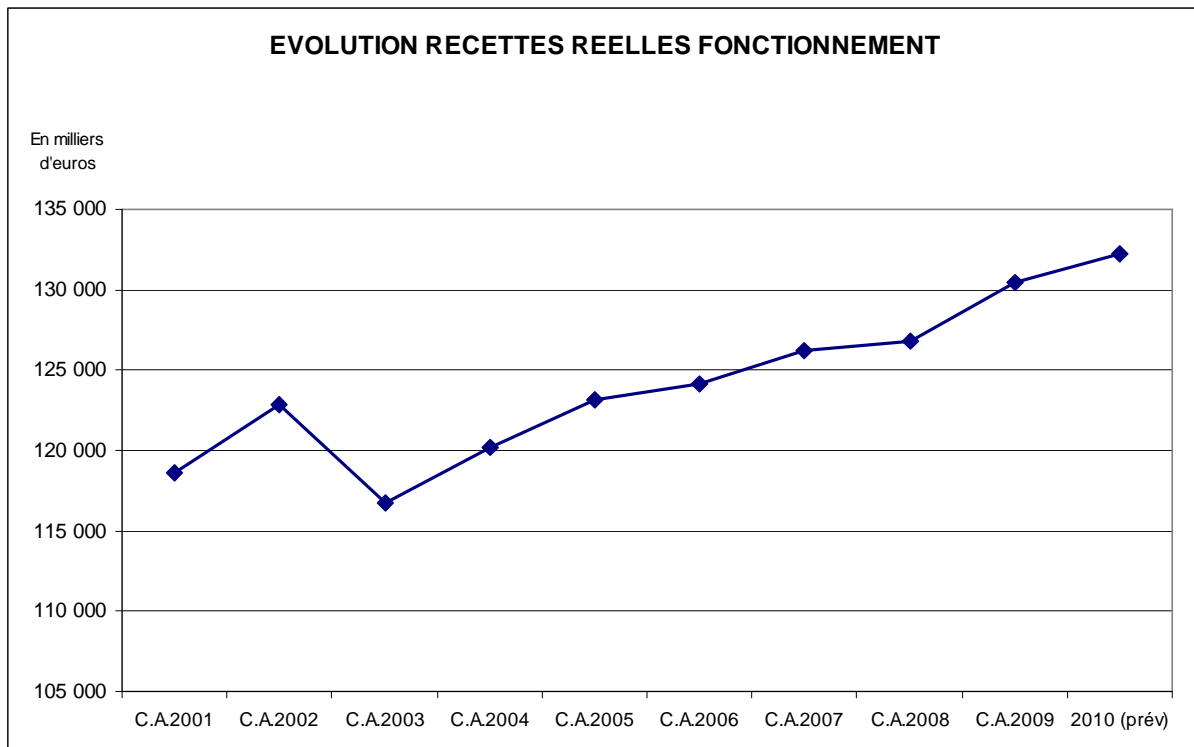
A N N E X E S

Annexe 1 – L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

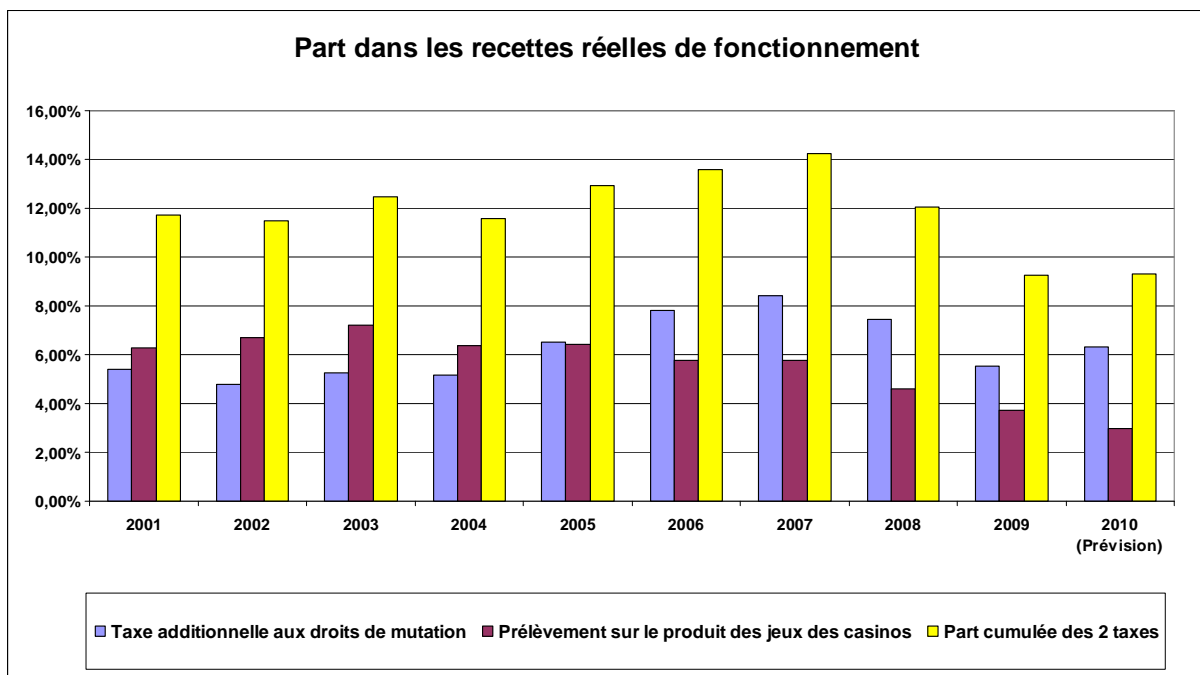
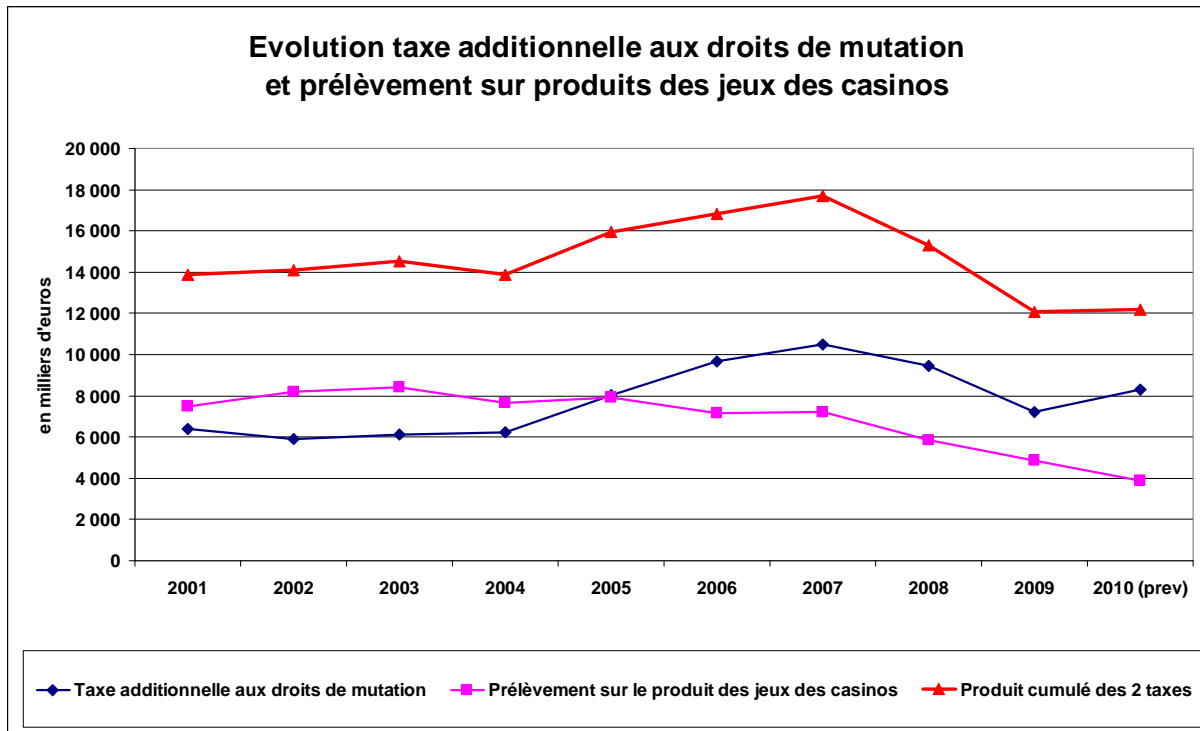
Annexe 2 – Les taux de fiscalité locale

Annexe 1 – L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

1 – Evolution des recettes réelles de fonctionnement



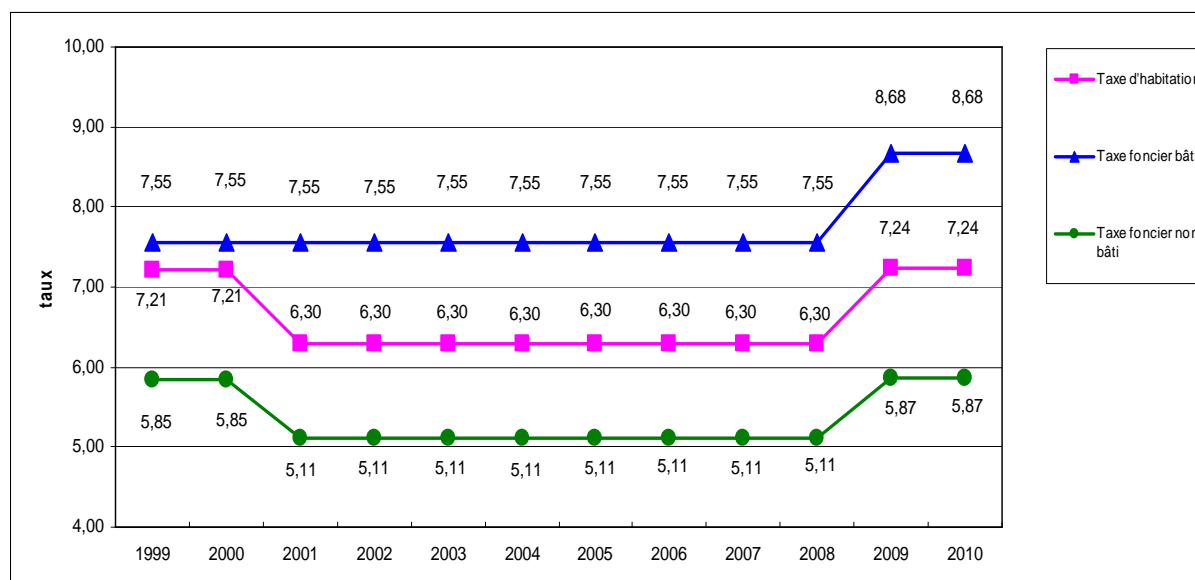
2 - Evolution des recettes encaissées au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation et du prélèvement sur le produit des jeux des casinos



- Annexe 2 – Les taux de fiscalité locale

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 1999 - 2010

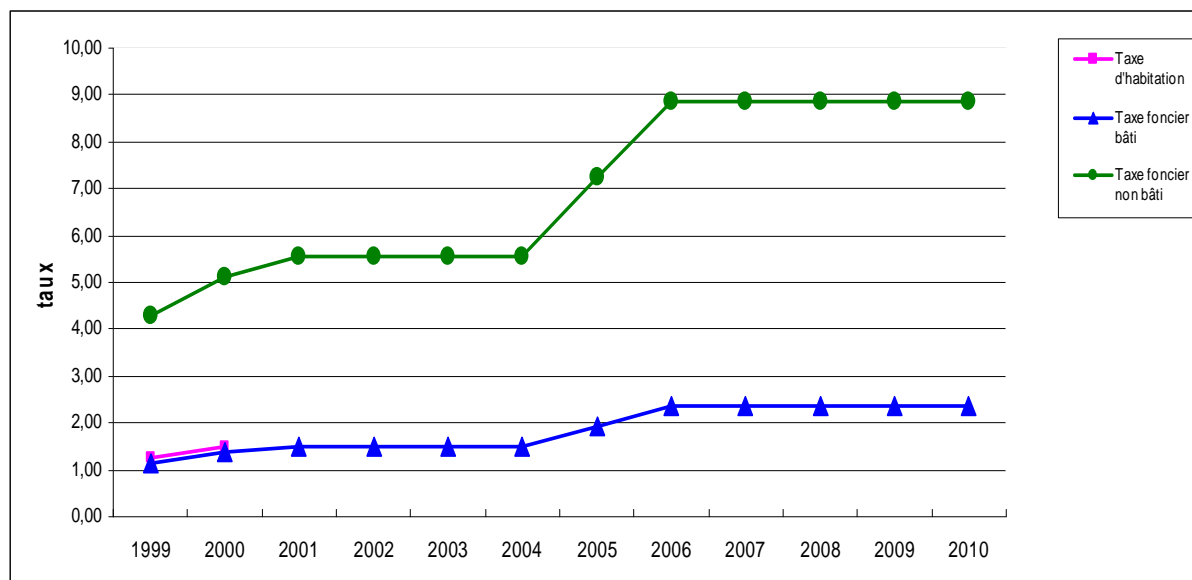
Taxes	Taxe d'habitation		Taxe foncier bâti		Taxe foncier non bâti	
Années	Taux	Variation	Taux	Variation	Taux	Variation
1999	7,21	0,00%	7,55	0,00%	5,85	0,00%
2000	7,21	0,00%	7,55	0,00%	5,85	0,00%
2001	6,30	-12,62%	7,55	0,00%	5,11	-12,65%
2002	6,30	0,00%	7,55	0,00%	5,11	0,00%
2003	6,30	0,00%	7,55	0,00%	5,11	0,00%
2004	6,30	0,00%	7,55	0,00%	5,11	0,00%
2005	6,30	0,00%	7,55	0,00%	5,11	0,00%
2006	6,30	0,00%	7,55	0,00%	5,11	0,00%
2007	6,30	0,00%	7,55	0,00%	5,11	0,00%
2008	6,30	0,00%	7,55	0,00%	5,11	0,00%
2009	7,24	14,92%	8,68	14,97%	5,87	14,87%
2010	7,24	0,00%	8,68	0,00%	5,87	0,00%



CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES
1999 - 2010

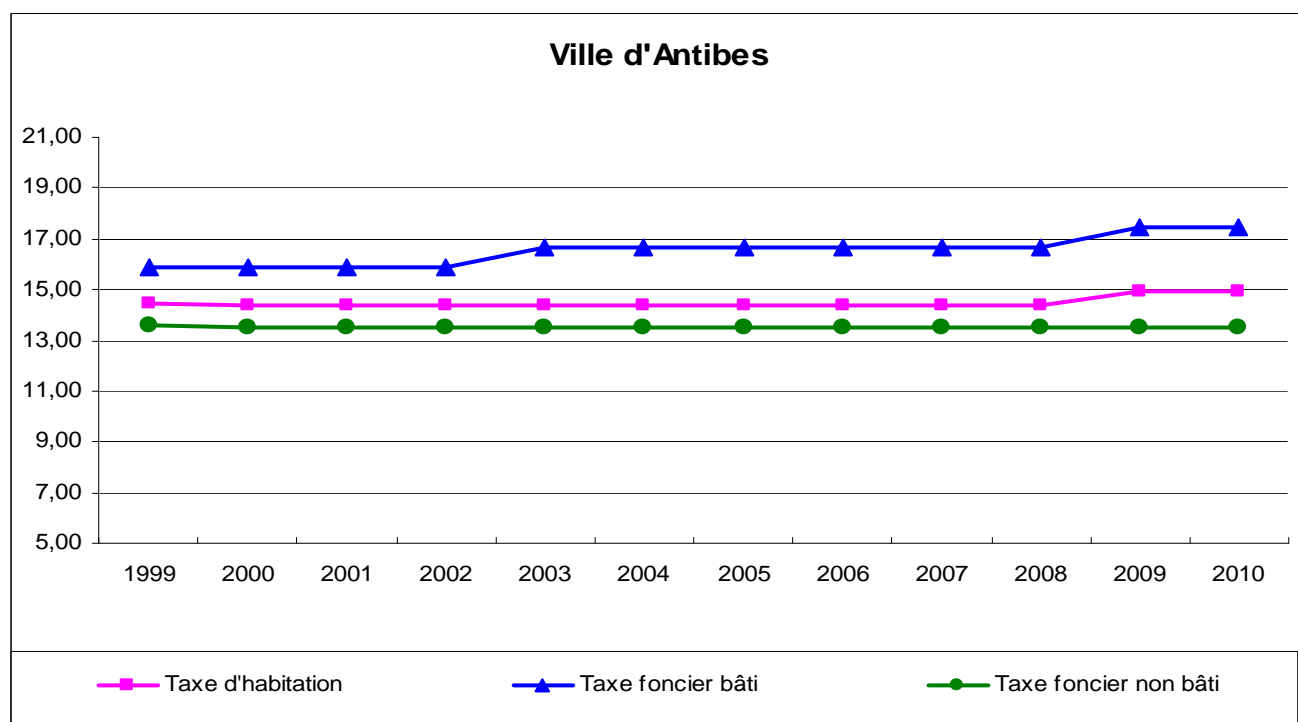
Taxes	Taxe d'habitation		Taxe foncier bâti		Taxe foncier non bâti	
Années	Taux	Variation	Taux	Variation	Taux	Variation
1999	1,26	0,00%	1,14	0,00%	4,31	0,00%
2000	1,50	19,05%	1,36	19,30%	5,13	19,03%
2001			1,48	8,82%	5,57	8,58%
2002			1,48	0,00%	5,57	0,00%
2003			1,48	0,00%	5,57	0,00%
2004			1,48	0,00%	5,57	0,00%
2005			1,93	30,41%	7,25	30,16%
2006			2,36	22,28%	8,85	22,07%
2007			2,36	0,00%	8,85	0,00%
2008			2,36	0,00%	8,85	0,00%
2009			2,36	0,00%	8,85	0,00%
2010			2,36	0,00%	8,85	0,00%

Suppression de la part régionale de la TH à compter de 2000 (Loi de Finances rectificative pour 2000 : dans le cadre de l'allègement de la Taxe d'Habitation)



VILLE D'ANTIBES
EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES
1999 - 2009

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	14,43	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,95	14,95
Taxe foncier bâti	15,90	15,90	15,90	15,90	16,70	16,70	16,70	16,70	16,70	16,70	17,45	17,45
Taxe foncier non bâti	13,57	13,49	13,49	13,49	13,49	13,49	13,49	13,49	13,49	13,49	13,49	13,49



TAXE D'HABITATION : COMPARAISON ENTRE ANTIBES ET LA MOYENNE DES 4 GRANDES VILLES DU DEPARTEMENT

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Moyenne des 4 grandes villes du département (NICE - CANNES - GRASSE - CAGNES/MER)	19,00	18,82	18,72	18,30	18,30	18,30	18,30	18,30	18,30	18,30	19,89	19,47
ANTIBES	14,43	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,35	14,95	14,95

